



UN WATER
22 MARS
JOURNÉE
MONDIALE
DE L'EAU



Appel à projets

Semaine de l'Eau

du 17 au 23 mars 2025

Date limite de dépôt des candidatures :
10 décembre 2024

INTRODUCTION

Depuis 1993, la Journée mondiale de l'eau est célébrée chaque **22 mars**. Cette journée universelle instaurée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) met l'accent sur **l'importance de l'eau et sensibilise à une gestion durable de cette ressource naturelle**.

L'eau est une ressource précieuse mais fragile. Si la population guyanaise est plutôt privilégiée en matière de disponibilité de la ressource en eau, l'eau doit être gérée de façon durable. Ainsi, économiser l'eau, déposer les déchets aux endroits prévus à cet effet, sont autant de gestes que nous pouvons accomplir au quotidien.

Pour la 32^e édition de la Journée mondiale de l'Eau, l'Office souhaite rééditer « **La semaine de l'eau** » proposée pour la première fois en mars 2024.

L'OFFICE, ENGAGÉ AUPRÈS DES ACTEURS

L'Office de l'Eau a pour principale mission de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Pour y parvenir, il assure :

- **L'étude et le suivi de la ressource en eau**, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages
- **Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage**, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- **La programmation et le financement d'actions et de travaux**, sur proposition du Comité de Bassin.

Au travers de ses missions, l'OEG s'engage à mener et à soutenir des actions visant à améliorer les connaissances sur l'eau et à sensibiliser sur la préservation de cette ressource naturelle et précieuse, car pour la protéger, il est primordial de la connaître.

A ce titre, il octroie une subvention de 5 000€ au porteur de projets œuvrant en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

PARTICIPER À LA SEMAINE DE L'EAU

Coordonnée par l'Office de l'Eau de Guyane, la Semaine de l'Eau est un rendez-vous incontournable dédié à l'eau. Cet événement vise à sensibiliser différents publics à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Pendant une semaine, **du 17 au 23 mars 2025**, des animations, conférences et spectacles sont proposés par l'Office de l'Eau de Guyane et les porteurs de projets retenus.

En tant que porteurs de projets, vous vous engagez à respecter les engagements stipulés dans le dossier de candidature pour assurer le programme de l'événement.

Cela implique la réalisation complète de votre projet, ainsi que la transmission des bilans et des factures payées, pour garantir le versement total de la subvention pour l'OEG.

Pour participer à cette semaine dédiée à l'eau, les porteurs de projets doivent :

1. Vérifier que le projet proposé soit éligible au 3^e Programme pluriannuel d'intervention de l'Office
2. Soumettre le dossier de candidature complété et accompagné des pièces justificatives
3. Attendre la réponse du jury de l'appel à projet
4. Afficher le logo de l'Office de l'Eau de Guyane sur les supports de communication

Les projets présentés sont soumis au jury de l'appel à projet. Les projets retenus reçoivent une aide financière d'un montant de 5 000 € et constituent la programmation régionale.

📄 Téléchargez le dossier de candidature

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Au regard du contexte susmentionné, l'action ou les actions de sensibilisation proposées par les candidats doivent être en cohérence avec les objectifs définis par le 3^e programme pluriannuel d'intervention de l'OEG (faire découvrir l'eau et les milieux aquatiques, développer l'éducation et la citoyenneté pour l'eau, faire agir pour réduire les pollutions, mobiliser les acteurs et le territoire).

Les projets peuvent être à vocation sportive, culturelle, festive : **spectacles, expositions, sorties pédagogiques en rivière ou en mangrove, conférences sur le sujet de l'eau, ateliers de découverte...**

Pour être éligible les actions doivent :

- se dérouler durant la semaine du 17 au 23 mars 2025,
- s'adresser au grand public et/ou au scolaires,
- impacter une ou plusieurs communes guyanaises,
- présenter un intérêt pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ou inciter à adopter de bons gestes pour l'eau.

PORTEURS DE PROJETS

Seuls les associations loi 1901 (associations de quartier, de défense de l'environnement, sportives, culturelles, EEDD...) : à jour dans leurs obligations déclaratives et administratives ;

- possédant un numéro SIREN ou SIRET,
- disposant d'un compte bancaire et d'un RIB à jour.

SUBVENTION ACCORDÉE

La subvention accordée d'un montant de 5 000 € sous forme de convention couvre exclusivement l'achat d'outil pédagogique estampillé Office de l'Eau de Guyane, les ETP et les dépenses liés au projet présenté.

Cette subvention est attribuée en deux versements. Une avance de 50% de la subvention versée sur demande à la signature de la convention et le solde de la subvention versée sur présentation des justificatifs de paiement et au prorata des dépenses réellement engagées.

MOYENS ALLOUÉS

Pour accompagner le porteur de projet, l'OEG peut mettre à disposition les supports pédagogiques suivants **sous réserve de disponibilité** :

- des affiches sur le petit et le grand cycle de l'eau
- des jeux pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques
- l'intervention des agents de l'OEG pour animer des ateliers, réunions d'informations sur l'eau et les milieux aquatiques etc.
- le prêt d'une exposition pédagogique sur l'eau « L'exp'EAU »
- des objets promotionnels (dans la limite des stocks disponibles)

Le porteur de projet doit formuler ses besoins dans la rubrique « Sollicitation auprès de l'OEG » de la fiche projet.

CALENDRIER

Candidature

Chaque association ne peut déposer qu'une seule candidature. Les projets devront être remis au plus tard le :

10 décembre 2024 à 12h00

Par voie électronique :

secretariat@office-eauguyane.fr

Après transmission de votre candidature, un accusé de réception vous sera envoyé suivant la date de dépôt de votre dossier. Des éléments complémentaires pourront être demandés afin de procéder à l'instruction.

Les demandes incomplètes, arrivées hors délai ou non conformes ne seront pas examinées.

Consultation

Le jury indiquera son avis sur le projet soumis et l'éventuelle attribution d'une subvention :

16 décembre 2024

Le porteur de projet a jusqu'au **31 décembre 2024** pour répondre aux commentaires du jury pour bénéficier de la subvention de l'Office.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes questions liées à l'appel à projet « Semaine de l'Eau 2025 », le porteur de projet peut adresser un mail au Service Communication de l'Office de l'Eau de Guyane :

